

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal 04 juillet 2023

L'an 2023 et le 04 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JULES Vincent, Maire, en session ordinaire.

Présents : JULES Vincent, BARAQUIN Vincent, BAUD Patricia, CARTERON Cyrille, COLLIN Arnaud, COUILLAUD Thierry, DELAVERGNE Amélie, FORGERIT Damien, GAUVRIT Laëtitia, GENDRONNEAU Patrice, GUYON Patrice, MORAND Michel, PINEAU Annick, ROME Jeanne, TEILLET Daniel

Excusé(s) ou ayant donné procuration : BERTHOME Malvina, DAVID Gérard, GODET Vanessa, MARTIN Nadia, LA VAULLEE Marie-Astrid, ROUSSEAU Christophe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 21
- Présents (15) et représentés (0) : 15

Date de la convocation : 30 juin 2023

Date d'affichage : 30 juin 2023

A été nommé secrétaire : PINEAU Annick

Objet des délibérations

- 2023DEL058 – Salle omnisport : déclaration sans suite des lots n°3, 6, 7, 9 et 10 et attribution des lots n°1, 2, 4, 5, 8, 11 et 12
- 2023DEL059 – SYDEV affaire L.RN.135.23.001 : remplacement des luminaires de type boule grâce au financement Fonds Vert
- 2023DEL060 – Budget Commune : décision modificative n°2 pour écritures d'amortissements et cession
- 2023DEL061 – Budget Assainissement : décision modificative n°1 pour régularisation d'écritures d'amortissement
- 2023DEL062 – Clôture régies cirque
- 2023DEL063 – Clôture régie camping
- 2023DEL064 – Restaurant scolaire : reconduction tarification sociale et nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2023/2024
- 2023DEL065 – Subvention pour la sortie pédagogique de l'école Vallée du Lay de 2022/2023
- 2023DEL066 – Aménagement de la traversée du bourg (programme Petite Ville de Demain) : approbation du lancement de l'étude de faisabilité et demande de cofinancement
- 2023DEL067 – Fixation du prix de vente des gobelets à effigie Mairie lors des festivités
- Questions et informations diverses

2023DEL058 – REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORT : DECLARATION SANS SUITE DES LOTS 3, 6, 7, 9 ET 10 ; ET ATTRIBUTION DES LOTS 1, 2, 4, 5, 8, 11 ET 12.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération du 23 juin 2022 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le lancement du projet de réhabilitation de la salle omnisport et a approuvé la signature de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée ;

Vu la convention en date du 6 juillet 2022, par laquelle la commune a confié à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la salle omnisport ;

Vu la délibération du 23 juin 2022 en vertu de laquelle le Conseil municipal a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération pour la réhabilitation de la salle omnisport ;

Vu la délibération du 14 septembre 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de la salle omnisport au groupement représenté par le cabinet AAC RIGOLAGE ;
Vu la délibération du 28 février 2023 en vertu de laquelle le Conseil municipal a notamment approuvé l'avant-projet définitif de l'opération susmentionnée, a autorisé le Maire à passer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, à lancer une consultation pour les marchés de travaux et a donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises ;
Vu le tableau d'enregistrement des offres ;
Vu le rapport d'analyse des offres ;

Monsieur le Maire rappelle que :

- par convention en date du 6 juillet 2022, la commune a confié à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la salle omnisport de la commune de Mareuil-Sur-Lay-Dissais.
- une procédure adaptée ouverte a été lancée le 26 mai 2022. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le BOAMP le 26 mai 2022 ainsi que sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr> avec une date limite de remise des plis fixée au 19 juin 2023, à 12h 00. Le dossier de consultation a également été mis en ligne sur cette même plateforme.
- suite à l'ouverture des plis du 19 juin 2023 à 12 h00, aucune offre n'a été remise pour le lot n°3 « Charpente bois / Menuiseries bois intérieures », le lot n°6 « Serrurerie / Métallerie », et le lot n°10 « Sols sportifs ». Il est donc proposé de les déclarer sans suite au motif d'infructuosité. Une seule offre a été déposée pour le lot n°7 « Cloisonnement / Plafonds plaque de plâtre / Isolation » et le lot n°9 « Peinture ». Il est donc proposé de les déclarer sans suite au motif d'intérêt général pour insuffisance de concurrence.
- Suite à l'ouverture des plis du 19 juin 2023, ainsi qu'à l'analyse des offres remises, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :
 - o Lot n° 1 Désamiantage : l'entreprise KDS SARL. pour un montant HT de 16 000.00 €,
 - o Lot n° 2 Démolition / Terrassement / Gros-Œuvre : l'entreprise Balineau Bâtiment pour un montant HT de 100 711.29 €,
 - o Lot n° 4 Couverture étanchéité : l'entreprise Ouest Etanche SAS pour un montant HT de 8 299.40 €,
 - o Lot n° 5 Menuiseries extérieures aluminium : l'entreprise Serrurerie Luçonnaise pour un montant HT de 34 719.00 €,
 - o Lot n° 8 Faïence / Revêtement de sol carrelage : l'entreprise Calandreau CCV. pour un montant HT de 34 280.78 €,
 - o Lot n° 11 Electricité / Chauffage : l'entreprise SNGE Ouest pour un montant HT de 54 500.00 €,
 - o Lot n° 12 Plomberie / Sanitaire / Ventilation : l'entreprise Thermique Sud Vendée pour un montant HT de 42 083.28 €,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire étant précisé que la déclaration sans suite des lots 3, 6, 7, 9 et 10 n'affectera pas la date de démarrage du chantier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Ainsi, la grille tarifaire proposée ci-dessous est fonction du quotient familial des familles (QF) :

		2022/2023	2023/2024
Enfant inscrit	QF 0- 800	0.95€	0.95€
	QF 801-2500	1.00€	1.00€
	QF > 2500	3.95€	4.15€
Enfant non inscrit		4.42€	4.64€
Adultes (personnel municipal)		3.95€	4.15€
Adultes (autres)		6.00€	6.30€

Monsieur le Maire rappelle que la volonté municipale s'inscrit dans une démarche d'accessibilité au plus grand nombre aux services du restaurant scolaire, toutefois le dispositif d'aide de l'Etat ne revêt pas de caractère pérenne. En cas de suppression de l'aide financière de l'Etat, la collectivité s'accorde la possibilité de remettre en question la tarification (et ses critères) de la cantine scolaire.

Une attestation de quotient familial sera demandée aux familles deux fois dans l'année :

- Eté 2023 : base tarifaire pour la tarification du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2023
- Janvier 2024 : base tarifaire pour tarification du 1^{er} janvier 2024 au 07 juillet 2024

A défaut de transmission, la collectivité appliquera le tarif plafond (QF>2500).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur Le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat à hauteur de 3€ pour tout repas servi au prix maximum de 1€
- Fixe les tarifs selon la grille tarifaire précisée ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute autre pièce relative à cette affaire.

VOTE : OUI : 15 (unanimité) NON : 0 BLANC : 0

2023DEL065 – SUBVENTION POUR LA SORTIE PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE LA VALLEE DU LAY

La commune participe financièrement aux sorties pédagogiques organisées par les écoles mareuillaises. Il s'agit d'une aide forfaitaire maximum attribuée par élève, différenciée selon nuitée 30.00€/élève) ou non (15.00€/élève) conformément à la délibération 2022DEL056 du 23 juin 2022.

L'école la Vallée du Lay sollicite une subvention de 570.00€ pour la sortie suivante :

CM1-CM2	27 juin 2023 : Futuroscope	38 élèves mareuillais	15€	570,00 €
---------	----------------------------	-----------------------	-----	----------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Attribue une subvention de 570 euros pour participer aux sorties pédagogiques de l'école vallée du Lay ;
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents en lien avec l'affaire

VOTE : OUI : 15 (unanimité) NON : 0 BLANC : 0

2023DEL066 – AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU BOURG (PROGRAMME PETITE VILLE DE DEMAIN) : APPROBATION DU LANCEMENT DE L'ETUDE ET DEMANDE DE COFINANCEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

Informations diverses :

- *Manifestation Terre de Jeux 2024 : vendredi 7 juillet*
- *Rencontre avec la Président de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral à Château-Guibert le jeudi 20 juillet*
- *Cérémonie patriotique du 14 juillet dans le parc de la mairie*
- *Fête nautique le samedi 5 août, besoin d'élus pour tenir des permanences*
- *Forum des associations le samedi 2 septembre*
- *Prochain Conseil municipal le mardi 12 septembre*

Le 04 juillet 2023	
Le secrétaire de séance,	Le Maire, JULES Vincent
BARAQUIN Vincent	
BAUD Patricia	
BERTHOME Malvina	EXCUSEE
CARTERON Cyrille	
COLLIN Arnaud	
COUILLAUD Thierry	
DAVID Gérard	EXCUSE
DELAVERGNE Amélie	
FORGERIT Damien	
GAUVRIT Laëtitia	
GENDRONNEAU Patrice	
GODET Vanessa	EXCUSEE
GUYON Patrice	
JULES Vincent	
LA VAULLEE Marie-Astrid	EXCUSEE
MARTIN Nadia	EXCUSEE
MORAND Michel	
PINEAU Annick	
ROME Jeanne	
ROUSSEAU Christophe	EXCUSE
TEILLET Daniel	